



# Bulletin Officiel

N° 4089 Jeudi 19 Avril 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b>AVIS DES SOCIETES</b>	
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI	2-9
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	10-12
<b>RESOLUTIONS ADOPTEES</b>	
TUNISIE LEASING	13-14
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>	
SOTRAPIL-	15-16
AMEN BANK	17-18
ATB	19-22
BT	23-25
ARTES	26
MONOPRIX	27
ENNAKL AUTOMOBILES	28
UIB	29-31
SFBT	32-33
LES CIMENTS DE BIZERTE	34
SOTUVER	35-36
<b>RESOLUTIONS ADOPTEES</b>	
PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF -	37-38
<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	
ATL 2012-1	39-41
<b>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</b>	
SICAV TRESOR	42
SICAV PROSPERITY	42
SICAV OPPORTUNITY	43
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	43
FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS	44
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>	
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	44
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-	45
ASSURANCES BIAT	45
<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS	46
- SO.T.E.TEL-	
<b>COURBE DES TAUX</b>	46
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	47-48
<b>ANNEXE I</b>	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011	
SICAV BH OBLIGATAIRE	
SICAV BH PLACEMENT	
FONDS COMMUN DE PLACEMENT FINACORP 60	

## AVIS DES SOCIETES

### OFFRE A PRIX FERME – OPF –

**Portée du visa du CMF**: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

### OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence\* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis . L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

\* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

### **Cadre de l'offre :**

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

## **1- Présentation de la société :**

**Dénomination :** Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

**Siège social :** Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 1962

**Capital social :** 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

### **Objet social :**

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

## **2- Période de validité de l'offre :**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions :**

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

## **4- Modalités de paiement du prix :**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## **5- Établissements domiciliataires :**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**

### **6-1/ Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

**Catégorie A :** 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

**Catégorie B :** 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

**Catégorie C :** 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

**Catégorie D :** 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

#### **Le mode de satisfaction des demandes de souscription:**

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

**Pour les catégories B et C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie D :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

#### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

#### **6-2/ Placement Garanti**

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

#### **Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

#### **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

#### **7/ Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### **8/ Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

#### **9/ Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

#### **10/ Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

#### **11/ Listing Sponsor :**

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

#### **12/ Régulation du cours boursier :**

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

## AVIS DES SOCIETES

### Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

#### 1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997
  
- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998
  
- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997
  
- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hédi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001
  
- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996
  
- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996
  
- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003
  
- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996
- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179
- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

## 2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

## 3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

## 4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>LES INVESTISSEURS</b>	<b>600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>24,374%</b>
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
<b>LES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 658 614</b>	<b>8 293 070</b>	<b>67,377%</b>
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

**Après l'offre :**

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>LES INVESTISSEURS</b>	<b>600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>17,333%</b>
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
<b>LES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 192 891</b>	<b>5 964 455</b>	<b>34,460%</b>
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(\*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

**5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

**6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

## AVIS DES SOCIETES

### RESOLUTIONS ADOPTEES

## **Tunisie Leasing**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU  
17 AVRIL 2012

#### **1<sup>ERE</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur le projet de traité de fusion signé le 02 Juin 2011, avec la société «SIMT», société anonyme au capital de D : 4.100.000, dont le siège social est à l'avenue Hédi Karray – Centre Urbain Nord de Tunis, immatriculée au registre du commerce de Tunis sous le n° B150811999, aux termes duquel cette société ferait apport à titre de fusion de la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « TUNISIE LEASING », reconnaît avoir entendu la lecture :

- Du rapport du conseil d'administration.
- Du projet de traité de fusion.
- Du prospectus de fusion TL/SIMT visé par le CMF le 19 janvier 2012 sous le n°12-0765.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **2<sup>EME</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire ayant pleine et entière connaissance du projet de traité de fusion, l'approuve purement et simplement et, en conséquence :

- Décide la fusion par voie d'absorption de la société « SIMT » par la société « TUNISIE LEASING ».
- Approuve la date d'effet pour établir les conditions de la fusion, au 31 décembre 2010.
- Approuve les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion ainsi que l'évaluation qui en a été faite.

- Suite -

- Approuve la rémunération de ces apports, selon un rapport d'échange de trois cents soixante quatorze (374) actions de la société « TUNISIE LEASING », contre cent (100) actions de la société « SIMT ».
- Prend acte de ce que « TUNISIE LEASING » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la société « SIMT », qu'elle renonce de ce fait à exercer des droits d'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.
- Prend acte de ce que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « SIMT » tenue le 17 Avril 2012, a décidé la présente fusion.
- Constate ainsi que les conditions auxquelles était subordonnée la fusion sont réalisées et par conséquent, décide que la fusion de la société « TUNISIE LEASING » et de la société « SIMT » est définitive, cette dernière société étant de ce fait dissoute.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>EME</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire constate que, par la décision prise dans la résolution qui précède, le capital de la société demeure inchangé et décide de maintenir l'article 6 des statuts tel qu'il est.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**4<sup>EME</sup> RESOLUTION :**

La différence entre la valeur nette des biens apportés (5.320.975 DT), et le montant de la participation de « TUNISIE LEASING » au capital de « SIMT » (4.330.820 DT), soit 990.155 DT sera inscrite dans un compte intitulé « boni de fusion » au niveau des capitaux propres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**5<sup>EME</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire donne au Directeur Général, les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution des décisions prises ci-dessus et pour faire établir tous actes réitératifs, confirmatifs, et autres, prendre, en tant que de besoin, toutes dispositions d'ordre comptable ou fiscal consécutives à l'apport – fusion et généralement faire ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**6<sup>EME</sup> RESOLUTION :**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

	1 <sup>er</sup> trimestre 2012	1 <sup>er</sup> trimestre 2011	Cumul au 31/12/2011
<b>1- Quantités transportées en M<sup>3</sup> dont :</b>	<b>402 535</b>	<b>327 657</b>	<b>1 694 893</b>
-Quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Rades	385 858	308 353	1 593 274
-Quantités transportées à travers le pipeline Jet Rades-Tunis Carthage	16 677	19 304	101 618
<b>2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)</b>			
- Transport par pipeline Bizerte - Rades	2 324 989	1 779 852	9 526 438
- Transport par pipeline Jet Rades-Tunis Carthage	63 373	73 357	386 150 <del>477 082</del>
- Transport par canalisations banales	115 757	92 506	477 982
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
<b>Total des revenus du transport (en Dinars)</b>	<b>2 528 225</b>	<b>1 969 821</b>	<b>10 486 997</b>
<b>3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)</b>			
- Profits sur position litrage	1 010 929	1 213 335	10 505 895
- Autres	1 020	270	1 920
<b>Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)</b>	<b>1 021 129</b>	<b>1 213 605</b>	<b>10 507 815</b>
<b>4- Total des produits d'exploitation (en Dinars)</b>	<b>3 549 354</b>	<b>3 183 426</b>	<b>20 994 812</b>
<b>5- Produits financiers (en Dinars)</b>	<b>137 383</b>	<b>74 435</b>	<b>433 210</b>
<b>6- Charges financières (en Dinars)</b>	-	-	6 736
<b>7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont :</b>	<b>2 673 646</b>	<b>2 488 943</b>	<b>16 488 388</b>
Charges du personnel	804 359	647 553	3 407 959
<b>8- Autres charges d'exploitation (en Dinars) dont :</b>	<b>1 177 097</b>	<b>1 205 767</b>	<b>10 588 344</b>
Pertes sur position litrage	971 502	981 335	9 598 070

- Suite -

- Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée.
- Le total des quantités transportées au cours du premier trimestre de l'exercice 2012 a atteint 402.535 m<sup>3</sup> contre 327.657 m<sup>3</sup> transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une hausse de l'ordre de 22,85%. Cette évolution est expliquée essentiellement par l'amélioration des quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Rades de l'ordre de 25,14%.
- Le total des revenus du transport a atteint au 31 mars 2012 la somme de 2.528.225 dinars contre 1.969.821 dinars à fin mars 2011. Cette évolution de 28,35% est justifiée d'une part par l'augmentation des quantités transportées de l'ordre de 22,85% et d'autre part par la révision à la hausse à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 des tarifs du transport des hydrocarbures à travers le pipeline Bizerte-Rades d'environ 4%.

Toutefois et pour la clarté des données le tableau suivant est présenté :

Unité : Dinars

	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2012</b>	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2011</b>	<b>Cumul au 31/12/2011</b>
<b>Total des produits d'exploitation (hors profits sur position litrage)</b>	<b>2 529 245</b>	<b>1 970 091</b>	<b>10 488 917</b>
<b>SITUATION DE LA POSITION LITRAGE</b>			
-Profits sur position litrage	1 010 929	1 213 335	10 505 895
-Pertes sur position litrage	971 502	981 335	9 598 070
<b>Solde de la position litrage</b>	<b>39 427</b>	<b>231 999</b>	<b>907 825</b>
<b>Total des charges d'exploitation (hors pertes sur position litrage)</b>	<b>1 702 144</b>	<b>1 507 608</b>	<b>6 890 318</b>

- Le total des produits d'exploitation compte tenu du solde sur position litrage a atteint au 31 mars 2012 la somme de 2.568.672 dinars contre la somme de 2.202.090 dinars au 31 mars 2011 soit une évolution de 16,65%.
- Le total des charges d'exploitation hors pertes sur position litrage a atteint à fin mars 2012 la somme de 1.702.144 dinars contre 1.507.608 dinars à fin mars 2011 soit une progression de l'ordre de 12,90% due essentiellement à l'augmentation des charges du personnel de 24,22%.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

(En 1000 DT)

Période	1 <sup>er</sup> trimestre 2012	1 <sup>er</sup> trimestre 2011	au 31 Mars 2012	au 31 Mars 2011	au 31 Décembre 2011 (1)
<b>Produits d'exploitation ncaires</b>	<b>92 040</b>	<b>84 397</b>	<b>92 040</b>	<b>84 397</b>	<b>356 574</b>
ntérêts	66 319	65 633	66 319	65 633	269 551
Commissions en produits	12 333	8 944	12 333	8 944	43 615
Revenus du portefeuille mmercial &opérations financières	6 561	3 851	6 561	3 851	19 739
Revenus du portefeuille nvestissement	6 827	5 969	6 827	5 969	23 670
<b>Charges d'exploitation ncaires</b>	<b>44 835</b>	<b>43 566</b>	<b>44 835</b>	<b>43 566</b>	<b>176 683</b>
ntérêts encourus	43 811	42 917	43 811	42 917	172 092
Commissions encourues	1 024	649	1 024	649	4 591
Autres charges	0	0	0	0	0
<b>Produit net bancaire</b>	<b>47 205</b>	<b>40 831</b>	<b>47 205</b>	<b>40 831</b>	<b>179 891</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>462</b>	<b>435</b>	<b>462</b>	<b>435</b>	<b>1 786</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>16 074</b>	<b>12 038</b>	<b>16 074</b>	<b>12 038</b>	<b>65 560</b>
Frais de personnel	13 095	9 803	13 095	9 803	52 631
Charges générales d'exploitation	2 979	2 235	2 979	2 235	12 929
<b>Structure du Portefeuille</b>	-	-	<b>647 422</b>	<b>571 020</b>	<b>648 016</b>
Portefeuille- titres commercial	-	-	229 896	139 412	210 665
Portefeuille- titres nvestissement	-	-	417 526	431 608	437 351
<b>Encours des crédits à la entèle</b>	-	-	<b>4 485 679</b>	<b>3 784 535</b>	<b>4 302 426</b>
<b>Encours des dépôts</b>	-	-	<b>4 093 212</b>	<b>3 594 086</b>	<b>3 707 152</b>
Dépôts à vue	-	-	1 225 288	1 117 498	1 102 959
Dépôts d'épargne	-	-	636 967	538 112	620 339
Dépôts à terme	-	-	2 154 588	1 863 014	1 912 599
Autres dépôts et dettes tachées	-	-	76 369	75 462	71 256
<b>Emprunt et Ressources éciales</b>	-	-	<b>576 924</b>	<b>487 907</b>	<b>583 131</b>
<b>I- Capitaux propres hors ultat de la période</b>	-	-	<b>439 865</b>	<b>401 840</b>	<b>377 751</b>

(1) Chiffres provisoires.

- Suite -

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## **LES FAITS SAILLANTS**

### **Entre Décembre 2011 et mars 2012.**

Les crédits à la clientèle ont atteint 4 485,7 millions de dinars, soit une variation de 183,3 millions de dinars et un taux de croissance de 4,26%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 4 093,2 millions de dinars soit une évolution de 386,1 millions de dinars ou 10,41%.

### **Au cours du premier trimestre de 2012**

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 7,6 millions de dinars ou 9,06% par rapport à la même période en 2011.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 1,3 millions de dinars ou 2,91% par rapport à la même période en 2011.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 47,2 millions de dinars contre 40,8 millions de dinars, soit une augmentation de 6,4 millions de dinars ou 15,62%.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ARAB TUNISIAN BANK**

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 :**Indicateurs :**

	Au 31/03/2012	Au 31/03/2011	Evolution Mars 12- Mars 11	Au 31/12/2011
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>61 257</b>	<b>59 509</b>	<b>1 748</b>	<b>259 941</b>
*Intérêts	34 865	37 251	-2 386	153 636
*Commissions en produits	8 026	7 411	615	32 484
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	18 366	14 847	3 519	73 821
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>26 671</b>	<b>26 292</b>	<b>379</b>	<b>105 462</b>
*Intérêts encourus	25 193	25 253	-60	100 195
*Commissions encourues	1 478	1 039	439	5 267
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>34 586</b>	<b>33 217</b>	<b>1 369</b>	<b>154 479</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>92</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>19 038</b>	<b>16 820</b>	<b>2 218</b>	<b>76 305</b>
*Frais de personnel	10 739	9 270	1 469	43 079
*Charges générales d'exploitation	5 762	5 182	580	23 329
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>	<b>1 342 444</b>	<b>1 053 745</b>	<b>288 699</b>	<b>1 322 555</b>
*Portefeuille-titres commercial	1 053 026	852 638	200 388	1 057 104
*Portefeuille-titres d'investissement	289 418	201 107	88 311	265 451
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>	<b>2 404 476</b>	<b>2 211 142</b>	<b>193 334</b>	<b>2 382 169</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>	<b>3 225 384</b>	<b>2 811 357</b>	<b>414 027</b>	<b>3 214 942</b>
*Dépôts à vue	1 266 019	1 222 951	43 068	1 234 554
*Dépôts d'épargne	558 159	483 881	74 278	538 792
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>	<b>160 694</b>	<b>160 625</b>	<b>69</b>	<b>158 372</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)</b>	<b>461 525</b>	<b>426 274</b>	<b>35 251</b>	<b>449 642</b>

(\*) Avant répartition du résultat

- Suite -

## **I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 MARS 2012**

### **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

### **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2012, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

- Suite -

### **2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

#### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

#### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

#### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

### **2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

- Suite -

## **Les faits marquants à la fin du premier trimestre 2012.**

Malgré un contexte économique difficile, l'Arab Tunisian Bank a continué à enregistrer au cours du premier trimestre de l'année 2012 une croissance de ses principaux indicateurs :

- ✓ Les crédits nets de la banque ont atteint **2.404,5MD fin mars 2012** contre **2.211,1MD** au **31/03/2011**, soit une augmentation de **8,75%**.
- ✓ Les dépôts de la clientèle se sont établis à **3.225,4MD** au **31-03-2012** contre **2.811,4MD** à **fin mars 2011**, soit une hausse de **14,73%**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
  1. L'évolution du volume des dépôts à terme, qui s'est établi à **1.275,7MD** au **31/03/2012** contre **974,8MD** à fin mars 2011, soit **30,87%** d'augmentation.
  2. D'une bonne progression des comptes épargne, de **15,35%** pour s'établir à **558,2 MD**.
- ✓ Le portefeuille-titres commercial s'est élevé à **1.053 MD** à **fin mars 2012** contre **852,6 MD** au **31/03/2011**, soit une croissance de **23,50%**.
- ✓ Le portefeuille-titres d'investissement est passé de **201,1 MD** au **31 mars 2011** à **289,4 MD** au **31 mars 2012** soit une évolution de **43,91%**.
- ✓ Le produit net bancaire au **31-03-2012** s'est inscrit à **34,6 MD** contre **33,2 MD** pour la même période **2011**, soit une progression de **4,22%**.
- ✓ Les charges opératoires de la banque ont atteint **19 MD** à **fin mars 2012** contre **16,8MD** à **fin mars 2011** soit une augmentation de **13,09%**.

## AVIS DES SOCIETES

# BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de dinars)

Rubriques	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	mars-12	mars-11	31/12/2011 (1)
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>53 863</b>	<b>55 936</b>	<b>53 863</b>	<b>55 936</b>	<b>235 950</b>
Intérêts	40 055	45 101	40 055	45 101	175 694
Commissions en produits	8 523	7 142	8 523	7 142	34 342
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 285	3 693	5 285	3 693	25 914
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>19 308</b>	<b>22 138</b>	<b>19 308</b>	<b>22 138</b>	<b>82 806</b>
Intérêts encourus	18 964	21 924	18 964	21 924	81 756
Commissions encourues	344	214	344	214	1 050
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>34 555</b>	<b>33 798</b>	<b>34 555</b>	<b>33 798</b>	<b>153 144</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>127</b>	<b>140</b>	<b>127</b>	<b>140</b>	<b>596</b>
<b>5 - Charges opératoires :</b>	<b>10 955</b>	<b>9 537</b>	<b>10 955</b>	<b>9 537</b>	<b>39 646</b>
Frais de personnel	8 516	7 307	8 516	7 307	28 934
Charges générales d'exploitation	2 439	2 230	2 439	2 230	10 712
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>360 881</b>	<b>268 801</b>	<b>350 888</b>
Portefeuille titres commercial	-	-	138 890	64 306	140 232
Portefeuille titres d'investissement	-	-	221 991	204 495	210 656
<b>7 - Encours net des crédits</b> (hors dotation aux provisions de la période)	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 783 210</b>	<b>2 695 369</b>	<b>2 860 432</b>
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 420 909</b>	<b>2 394 709</b>	<b>2 401 451</b>
Dépôts à vue	-	-	754 241	670 955	743 619
Dépôts d'épargne	-	-	609 385	546 830	592 776
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>71 436</b>	<b>96 547</b>	<b>78 244</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant (compte non tenu du résultat non distribué)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>440 748</b>	<b>412 048</b>	<b>440 748</b>

(1) Chiffres provisoires de Décembre 2011

- Suite -

**BANQUE DE TUNISIE**  
**NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE**  
**Arrêtés au 31 mars 2012**

**1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et la note n° 93/08 du 30/07/1993.

**2 - Principes comptables appliqués :**

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

**2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

**2.2 Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement. Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

- Suite -

### **2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de mars 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2012.

### **2.4 Encours des crédits**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

### **2.5 Encours des dépôts**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6 Emprunts et ressources spéciales**

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

### **2.7 Capitaux propres**

Les capitaux propres présentés dans ces indicateurs ne tiennent pas compte du résultat de la période non encore affecté.

## **3 - Faits marquants à la fin du 1<sup>ème</sup> Trimestre 2012**

A la fin du 1er trimestre 2012, l'activité de la Banque de Tunisie et ses résultats ont poursuivi un rythme de développement satisfaisant, enregistrant les évolutions suivantes par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2011:

- **Un accroissement des crédits à la clientèle** (net des provisions constituées au 31/12/2011) de 3,3%, soit + 88 millions de dinars. Cette augmentation a touché toutes les composantes du portefeuille des crédits, aussi bien les entreprises que les particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises ont progressé de 20%.
- **Un développement des dépôts à la clientèle** au taux de 1,1% résultant d'une augmentation des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de 12,4% et de 11,4%, compensée par une baisse volontaire des dépôts à terme de -119 millions de dinars (ou -10,9%) à cause de la cherté de cette catégorie de dépôts.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une baisse de 3,7%, engendrée par la diminution des revenus en intérêts de 11,2% à cause de la baisse sensible des taux sur le marché monétaire. Ces derniers ont chuté en moyenne de plus de 30% entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et celui de 2012.
- **Une parfaite maîtrise des charges d'exploitation bancaire** qui ont diminué de 12,7%. Cette baisse est réalisée grâce, notamment, à l'amélioration de la structure des dépôts.
- **Une croissance du Produit Net Bancaire** de 2,2% pour passer de 33.798 mille dinars à fin mars 2011 à 34.555 mille dinars au 31/03/2012.
- **Les frais généraux** ont enregistré une augmentation de 14,9%, due à la hausse des frais du personnel de 16,5% entre mars 2011 et mars 2012.
- La Banque de Tunisie a ouvert en 2012 trois nouvelles agences pour élargir son réseau qui devient composé de 103 points de ventes.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES -ARTES- Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La Société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Désignation	1 <sup>er</sup> Trimestre 2012 **	1 <sup>er</sup> Trimestre 2011	Au 31/12/2011 *
Total des revenus	35 381 860	13 973 489	148 957 138
Coût d'achat des marchandises vendues	29 525 243	11 809 289	124 999 368
Charges financières	29 339	23 247	254 709
Produits financiers	849 894	739 602	3 429 170
Trésorerie nette	92 385 162	68 406 407	83 935 860
Délai moyen règlement fournisseurs	148	150	152
Masse salariale	919 017	883 575	3 958 867
Effectif moyen	203	202	200
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	26	26	26

#### Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 35,381 Millions de dinars au 31/03/2012 contre 13,973 Millions de dinars au 31/03/2011 soit une augmentation de 21,408 Millions de dinars (+153,20 %) cette croissance s'explique notamment par l'augmentation du nombre des véhicules vendu au 31/03/2012 par rapport à la même période de l'année 2011 et l'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité après - vente.
- La trésorerie nette s'élève à 92,385 Millions de dinars au 31/03/2012 contre 83,935 Millions de dinars au 31/12/2011, soit une augmentation de 8,450 Millions de dinars (+10 %).
- La trésorerie nette s'élève à 92,385 Millions de dinars au 31/03/2012, contre 68,406 Millions de dinars au 31/03/2011, soit une croissance de 23,979 Millions de dinars.
- Les produits financiers ont enregistré une augmentation de 15 % au 31/03/2012 par rapport à la même période de l'exercice précédent 2011.

\* Les chiffres de l'année 2011 sont des chiffres définitifs.

\*\* Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT-(\*)**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740-760 - 2014 Mégrine-

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

	ANNEE 2011 (1)	1er Trimestre		Evol
		2012	2011	
CA TTC	402 456	103 191	75 191	37%
CA HT	383 101	99 346	71 868	38%
Charges du personnel	25 785	6 861	6 170	11%
- <i>Ratio Masse salariale / CA HT</i>	6,7%	6,9%	8,6%	
- <i>Effectif</i>	2 967	3 004	2 783	
Charges financières	2 366	362	736	
Prduits financiers	6 091	14	0	
Nombre de points de vente	71	73	70	

- *Ouverture de Monoprix El Mourouj1 le 09/02/2012 et Monoprix Ennasr2 le 22/03/2012.*

- *Réouverture après rénovation du magasin Mini M Bellevue le 23/02/2012.*

- *Dix magasins sont encore fermés suite aux évènements du mois de janvier 2011, à savoir : Mini-M Rades, Mini-M Le Kram, Hrayrya, Menzel Bourguiba, Mateur, Béja, Sers, Menzel temime, Rdaief et Feryena.*

(1) *Données validées par les commissaires aux comptes.*

---

\*Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Coût d'achat des marchandises vendues ;
- Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks) ;
- Trésorerie nette ;
- Délai moyen de règlement des fournisseurs.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

(En DT)

Désignation	1 <sup>er</sup> Trimestre 2012	1 <sup>er</sup> Trimestre 2011	Au 31/03/2012 (*)	Au 31/03/2011(*)	Au 31/12/2011 (*)
Total des revenus (Hors taxes)	42 870 950	36 914 697	42 870 950	36 914 697	262 672 945
Coût d'achat des marchandises vendues	36 843 660	34 520 404	36 843 660	34 520 404	228 506 287
Charges financières	11 339	11 906	11 339	11 906	212 994
Produits financiers	575 348	387 379	575 348	387 379	4 092 532
Solde de la trésorerie nette fin de période	-	-	57 763 003	37 052 857	73 009 815
Délai moyen de règlement des fournisseurs (**)	-	-	156	141	150
Nombre d'agences officielles	-	-	20	19	20
Masse salariale	2 395 477	1 570 188	2 395 477	1 570 188	8 997 620
Effectif fin de période			316	284	314

#### Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires au 31/03/2012 a atteint 42,871 MD contre 36,915 MD au 31/03/2011, soit une progression de 16,13%.
- Une amélioration de la marge brute de la période qui est passée d'un taux 11,28% courant le premier trimestre 2011 à un taux de 16,38% pour le premier trimestre 2012. Cette évolution est justifiée entre autre par le fait que la marge brute courant le premier trimestre 2011 tient compte d'une provision nette sur stock pour un montant de 1,3 MD relative aux dégâts constatés sur le stock des véhicules neufs suite aux événements survenus en Tunisie durant le mois de janvier 2011.
- La variation positive des produits financiers du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 par rapport à la même période de l'année écoulée est expliquée par une augmentation des produits des placements SICAV qui sont passés d'un montant de 20 mD au 31/03/2011 à 197 mD au 31/03/2012.
- La trésorerie nette de la société s'est élevée à 57,764 MD au 31/03/2012 contre 37,053 MD au 31/03/2011.
- L'augmentation de la masse salariale est justifiée par :
  - L'augmentation généralisée des salaires et par l'application effective du statut du personnel de la société.
  - L'octroi de promotions à certain nombre du personnel de la société.
  - La charge salariale supplémentaire relative à l'intégration d'un certain nombre de personnel intérimaire.

(\*) Ces chiffres sont extraits des **situations comptables provisoires** à la date de cette publication.

(\*\*) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.

(\*\*\*) Ces chiffres sont libellés en Dinars Tunisiens.

## AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège Social: 65, Avenue Habib Bourguiba-1001 Tunis

L'Union Internationale de Banques publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012:

(en milliers de dinars)

	Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Au 31/03/2012	Au 31/03/2011	Au 31/12/2011	Variation T1-2012 / T1-2011
<b>1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>58 726</b>	<b>49 890</b>	<b>58 726</b>	<b>49 890</b>	<b>211 960</b>	<b>17,71%</b>
- Intérêts	40 637	38 119	40 637	38 119	158 306	6,61%
- Commissions en produits	11 257	8 837	11 257	8 837	40 406	27,38%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	6 831	2 934	6 831	2 934	13 248	132,83%
<b>2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>17 615</b>	<b>18 427</b>	<b>17 615</b>	<b>18 427</b>	<b>71 704</b>	<b>-4,41%</b>
- Intérêts encourus	16 957	17 807	16 957	17 807	68 940	-4,77%
- Commissions encourues	657	620	657	620	2 764	6,10%
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>41 111</b>	<b>31 463</b>	<b>41 111</b>	<b>31 463</b>	<b>140 255</b>	<b>30,66%</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	
<b>5 Charges opératoires dont :</b>	<b>20 503</b>	<b>17 782</b>	<b>20 503</b>	<b>17 782</b>	<b>77 039</b>	<b>15,31%</b>
- Frais de personnel (1)	15 898	13 443	15 898	13 443	58 306	18,27%
- Charges générales d'exploitation (1)	4 605	4 339	4 605	4 339	18 734	6,13%
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>55 082</b>	<b>57 570</b>	<b>56 538</b>	<b>-4,32%</b>
- Portefeuille titres commercial	-	-	452	-	-	ns
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	54 629	57 570	56 538	-5,11%
<b>7 Encours des crédits (1)</b>	-	-	<b>2 811 188</b>	<b>2 360 724</b>	<b>2 726 920</b>	<b>19,08%</b>
<b>8 Encours des dépôts dont :</b>	-	-	<b>2 521 711</b>	<b>2 287 644</b>	<b>2 452 058</b>	<b>10,23%</b>
- Dépôts à vue	-	-	782 470	759 376	688 294	3,04%
Dont :						
- Dinars	-	-	489 767	435 525	451 512	12,45%
- Devises & Dinars Convertibles	-	-	292 702	323 851	236 781	-9,62%
- Dépôts d'épargne	-	-	850 236	733 313	821 742	15,94%
- Dépôts à terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	832 142	733 730	848 107	13,41%
- Autres Dépôts et avoirs (2)	-	-	56 863	61 225	93 916	-7,12%
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>333 030</b>	<b>239 433</b>	<b>279 182</b>	<b>39,09%</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>134 920</b>	<b>104 334</b>	<b>121 768</b>	<b>29,32%</b>

(1) Les données du 31/03/2011 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

(2) L'évolution de ce poste est en rapport avec la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire émis courant décembre 2011 et clôturé au 31/01/2012

- Suite -

## **COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2012**

### **1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2012, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2012.

#### **2-2 Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

#### **2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

#### **2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs**

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

- Suite -

## 1- FAITS MARQUANTS

- Les dépôts -tous types de clientèle confondus- ont augmenté de 10,23 % au cours du premier trimestre 2012 par rapport au premier trimestre de l'année 2011 atteignant un montant de 2 521,7 MTND (+234,1 MTND).
- L'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de 19,08 % par rapport au 31 Mars 2011 (+450,46 MTND).
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 333,030 MTND au 31 mars 2012 contre 239,433 MTND à fin mars 2011. Cette variation s'explique d'une part par l'émission de deux emprunts obligataires d'un montant global de 101,431 MTND (compte non tenu des dettes rattachées de 1,552 MTND), et d'autre part par le remboursement de la deuxième échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en juillet 2009 d'un montant de 6,902 MTND, par le remboursement de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale d'un montant de 3,594 MTND et par l'augmentation des ressources spéciales de 1,110 MTND.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 58,726 MTND au 31/03/2012, soit une progression de +8,836 MTND par rapport à la même période de 2011, ce qui correspond à une évolution de +17,71% par rapport au 31/03/2011.
- La marge d'intérêt a atteint 23,680 MTND au 31 mars 2012 contre 20,311 MTND au 31/03/2011, soit une progression de +16,58% et ce en dépit d'une baisse des marges appliquées aux crédits, due notamment à l'intensification de la concurrence et à la baisse du taux moyen du marché monétaire au cours des 12 derniers mois.
- La marge sur les commissions perçues a augmenté de 29% au premier trimestre 2012 en passant de 8,2 MTND en mars 2011 à 10,6 MTND en Mars 2012 (soit +2,4 MTND).
- L'effet conjugué de l'accroissement de la marge d'intérêt et celle des commissions perçues ainsi que l'accroissement des revenus du portefeuille titre commercial et d'investissement (qui passe de 2,934 MTND en mars 2011 à 6,831 MTND à fin Mars 2012 soit +3,897 MTND) s'est traduit par une amélioration du Produit Net Bancaire qui a atteint au 31 mars 2012 un montant de 41,111 MTND contre 31,463 MTND au 31 mars 2011, soit une progression de +9,648 MTND correspondant à une évolution de +30,66%.
- Les frais de personnel ont atteint 15,898 MTND au 31/03/2012 contre 13,443 MTND au 31 mars 2011, soit une hausse de 18,27 %. Compte non tenu des indemnités de départs volontaires l'évolution est de 12,3% et s'explique par les accords salariaux conclus au niveau du secteur applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011, par la mise en place d'un système de motivation et par la politique de fidélisation des talents suivie par la banque.
- Les charges générales d'exploitation ont atteint un montant de 4,605 MTND au 31 mars 2012 contre 4,339 MTND au 31 mars 2011, soit une hausse de 6,14 %. Cette évolution est de 2,01% compte non tenu de la prime payée dans le cadre du nouveau contrat d'assurance plan de retraite au profit du personnel de la banque.
- Le résultat brut d'exploitation a enregistré une progression de +6,757 MTND. Il passe ainsi de 12,623 MTND au 31/03/2011 à 19,082 MTND au 31/03/2012, soit une évolution de 54,8%.
- L'effet cumulé de la maîtrise des charges et de la croissance du Produit Net Bancaire a permis de réaliser une nette amélioration du coefficient d'exploitation (49,9% au 31/03/2012 contre 56,5% au 31/03/2011).
- A fin mars 2012, le réseau UIB totalise 122 agences ; 3 nouvelles agences ayant été ouvertes depuis janvier 2012 : Agence Dar Fadhal, Agence Kram Ouest et Agence Mornaguia. Deux autres agences seront ouvertes au cours du second trimestre 2012 (centre urbain nord et Msaken) portant ainsi le réseau à 124 agences à fin juin 2012.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

1 <sup>er</sup> T 2012	1 <sup>er</sup> T 2011	EXERCICE
------------------------	------------------------	----------

**CHIFFRES D'AFFAIRES :**

BOISSONS GAZEUSES LOCALES	22 541 169 548	16 707 945 804	117 033 97
BOISSONS GAZEUSES A L'EXPORT	4 679 355 459	3 951 895 029	22 674 81
BIERE LOCALE	21 396 902 671	14 389 458 435	76 997 55
BIERE A L'EXPORT	777 139 144	202 944 000	1 541 55
AUTRES	5 128 157 856	2 040 886 484	22 009 47
	<b>54 522 724 678</b>	<b>37 293 129 752</b>	<b>240 257 36</b>

**VENTES (EN HL) :**

BOISSONS GAZEUSES	406 047	326 102	2 20
BIERE	387 628	283 783	1 41

**PRODUCTIONS (EN HL) :**

BOISSONS GAZEUSES	322 625	274 936	1 88
BIERE	393 369	285 702	1 40

**INVESTISSEMENTS :**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 869 500		50 00
TERRAINS			3 372 16
GENIE CIVIL	341 502 320	1 113 350 196	18 267 74
MATERIEL	4 374 066 531	1 051 986 301	8 440 78
EMBALLAGES	1 595 066 386	1 216 726 250	6 697 13
	<b>6 319 504 737</b>	<b>3 382 062 747</b>	<b>36 827 82</b>

**ENDETTEMENTS :**

CREDITS BANCAIRES A LONG TERME	10 723 926 282	14 370 716 002	10 723 92
CREDITS BANCAIRES A COURT TERME	3 160 994 305	2 298 525 753	4 019 57
SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	7 562 485 589	9 889 667 688	1 592 26

- Suite -

## INDICATEURS FINANCIERS DU 1<sup>ER</sup> T 2012

### 1) BASES RETENUES :

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2012 sont issues de notre comptabilité.

### 2) CHIFFRES D'AFFAIRES :

- le chiffre d'affaires des boissons gazeuses a augmenté de 34,91%. Cette évolution est due aux quantités vendues et au réajustement du prix de certains produits.
- le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export est passé de 3 951 895 029 à 4 679 355 459 soit une augmentation de 18,41%.
- le chiffre d'affaires de la bière locale est passé de 14 389 458 435 à 21 396 902 671 accusant une augmentation 48,70%. Cette évolution est due à l'augmentation des quantités vendues et au réajustement des prix.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de la bière sans alcool à l'export est due à la reprise des ventes sur le territoire de la Lybie qui a vécu des événements au premier trimestre de l'année 2011.

### 3) VENTES EN VOLUME :

- le volume des ventes des boissons gazeuses a augmenté de 24,52%.
- les quantités de bière vendues ont évolué de 36,59%.

### 4) PRODUCTIONS :

- l'augmentation de la production des boissons gazeuses 17,35%, est due en partie à la sous-traitance auprès de notre filiale la SNB.
- la production de la bière a augmenté de 37,69%.

### 5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel de bière et d'emballages à consigner (casiers et bouteilles)

### 6) ENDETTEMENTS :

- les crédits bancaires à moyen terme ont été contractés fin 2009 pour financer les investissements y compris le siège. Le solde au 31/03/2012 représente les échéances en principal à payer en 2013, 2014, 2015 et 2016.
- Les crédits bancaires à court terme représentent les échéances en principal à payer encours de l'année 2012.
- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2011 et des montants de recouvrement auprès des clients déduction faite des paiements des impôts, des souscriptions d'actions des salaires et des fournisseurs.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La société Les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/03/2012

	1er trimestre 2012	1er trimestre 2011	du 01/01/2012 au 31/03/2012	du 01/01/2011 au 31/03/2011	du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b>PRODUCTION</b>					
Clinker en tonnes	125 120	155 000	125 120	155 000	673 928
Ciment en tonnes	170 142	155 772	170 142	155 772	764 458
Chaux en tonnes	11 549	8 522	11 549	8 522	52 994
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>					
Ventes locales en dinars	16 647 376	16 276 071	16 647 376	16 276 071	72 073 012
Exportation équivalent en dinars					6 000 981
<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>16 647 376</b>	<b>16 276 071</b>	<b>16 647 376</b>	<b>16 276 071</b>	<b>78 073 993</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
En dinars HTVA	5 038 580	1 624 243	5 038 580	1 624 243	38 564 543
<b>ENDETTEMENTS EN DINARS</b>					
Principal	9 613 916	13 422 341	9 613 916	13 422 341	10 812 634
Intérêts	1 179 757	1 846 441	1 179 757	1 846 441	1 310 477
<b>Total</b>	<b>10 793 673</b>	<b>15 268 782</b>	<b>10 793 673</b>	<b>15 268 782</b>	<b>12 123 111</b>
Crédits de Gestion en dinars					<b>4 500 000</b>

#### **1 . LE CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Le chiffre d'affaires est passé de 16 276 071 DT au 31/03/2011 à 16 647 376 DT au 31/03/2012, soit une progression de + 2,28 %. La société a réalisé cette augmentation malgré l'arrêt de l'export suite à une décision administrative, et ce en vue, d'accorder la priorité absolue au marché local. Il est à noter que les ventes en quantité des liants hydrauliques au cours du premier trimestre 2012 sur le marché local ont augmenté respectivement de + 3,55 % pour le ciment et de + 36,93 % pour la chaux par rapport à la même période de l'année écoulée. Ces chiffres sont proches des données du secteur.

#### **2 . LA PRODUCTION :**

La production du ciment au cours du premier trimestre 2012 a évolué de + 9,23 % et a atteint 170 142 tonnes contre 155 772 tonnes au premier trimestre 2011, par contre la production de clinker des Ciments de Bizerte au 31/03/2012 a été de 125 120 tonnes contre 155 000 tonnes au 31/03/2011 du fait que la société a réalisé ses programmes d'arrêts pour entretien au premier trimestre.

#### **3 . INVESTISSEMENTS :**

Les investissements en cours de réalisation lors du premier trimestre 2012 portent essentiellement sur :

- ◆ Les gros entretiens de différents ateliers.

#### **4. L'ENDETTEMENT :**

L'endettement continue de baisser, la société LES CIMENTS DE BIZERTE rembourse régulièrement les tranches échues des crédits à moyen terme et a honoré, à l'échéance le 6 février 2012, le crédit de gestion à court terme de 3 mois.

#### **5. PERSPECTIVES :**

Les perspectives de l'année 2012 demeurent bonnes avec :

- ◆ L'utilisation au maximum du coke de pétrole qui va générer des bénéfices importants.
- ◆ L'augmentation sensible de production de ciment des deux broyeurs.
- ◆ Une forte demande sur le marché local et à l'export permettra d'augmenter le chiffre d'affaires.
- ◆ La poursuite de la réalisation du projet PMN II (Revamping du four II des CIMENTS DE BIZERTE par POLYSIUS).
- ◆ La poursuite de la réalisation des projets annexes au Revamping du four II tel que la fluidisation des silos, le développement des ateliers concassage et broyage ciment, la modernisation des installations du quai pour faire face aux opérations d'import et d'export, installation d'une deuxième ligne palettisation / fardelisation .... tout cela dans le but de moderniser nos équipements et améliorer notre compétitivité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Indicateurs	Unité	1 <sup>er</sup> trimestre			Année 2011
		2011	2012	Var	
<b>Revenus :</b>		<b>5 089</b>	<b>5 792</b>	<b>13,8%</b>	<b>26 617</b>
<i>Marché local</i>	1000 dinars	2 528	3 761	48,8%	16 372
<i>Marché export</i>		2 561	2 031	-20,7%	10 245
<b>Production :</b>	1000 dinars	<b>5 960</b>	<b>5 209</b>	<b>-12,6%</b>	<b>27 550</b>
<b>Structure de l'endettement</b>		<b>9 791</b>	<b>11 419</b>	<b>16,6%</b>	12 087
<i>DMLT</i>	1000 dinars	3 127	5 127	64,0%	5 581
<i>DCT</i>		6 664	6 292	-5,6%	6 506
<b>Placement &amp; liquidité</b>	1000 dinars	<b>1 512</b>	<b>1 544</b>	<b>2,1%</b>	<b>1 567</b>
<b>Investissements</b>	1000 dinars	<b>562</b>	<b>2 406</b>	<b>328,1%</b>	<b>5 375</b>

Comme annoncé dans notre communiqué aux actionnaires en date du 23 janvier 2012, la Sotuver a connu un incident imprévisible au niveau de la voute du four qui a occasionné un arrêt de 41 jours.

- Suite -

Les revenus arrêtés au premier trimestre 2012 n'ont pas été impactés par cet incident et ont enregistré une progression de 13,8% passant de 5,089MD au premier trimestre 2011 à 5,792MD en 2012.

Les évolutions enregistrées au niveau du marché local (+48,8%) et du marché export (-20,7%) s'expliquent pour le premier par les difficultés connues en janvier et février 2011 et pour le second par le report délibéré des livraisons au second trimestre, en commun accord avec la clientèle étrangère.

#### **Valeur de la production :**

La production au 31 mars 2012 a enregistré une baisse de seulement 12,6% par rapport à la même période de 2011 pour un temps de travail réduit de 45%. Cette performance a été rendue possible entre autres, par l'amélioration des rendements des lignes de production.

#### **Endettement :**

Comparé au premier trimestre 2011, l'endettement a progressé de 22,4% passant de 9,791MD en 2011 à 11,419MD en 2012, soit un montant supplémentaire de 1,6MD pour un total investissement sur la période (1Avril 2011 au 31 Mars 2012) de 7,3MD, ce qui dénote de l'important effort d'autofinancement dégagé par l'utilisation des cash flow de l'activité.

Cet endettement au 31 mars a même enregistré une baisse d'environ 6% par rapport à celui arrêté au 31 décembre 2011 et ce malgré les importants décaissements (2,4 MD) sur les commandes passées,

#### **Investissements :**

La Sotuver a poursuivi en 2012 son programme de modernisation des équipements et son plan de développement axé sur le doublement de la capacité de production et le renforcement des moyens de contrôle qualité. Les investissements poursuivis sur ce plan de mise à niveau de 33 MD ont atteint à ce jour environ 15MD dont 2,4MD investis courant ce premier trimestre 2012.

## AVIS DES SOCIETES

### PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2012, la Société Placements de Tunisie -SICAF- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,  
Le Bilan après affectation du résultat comptable,  
L'état d'évolution des capitaux propres.

#### I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

##### Première résolution

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.626.684,000 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

**Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2011.**

##### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2011 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Bénéfice de l'exercice		2.626.684,000	Dinars	
+ Report à nouveau ex 2010		<u>1.248.188,000</u>	Dinars	
Total (1)		3.874.872,000	Dinars	
- Dividendes à distribuer		2.000.000,000	Dinars	
- Report à nouveau ex 2011		<u>1.874.872,000</u>	Dinars	
Total (2)	=	0		

**Le dividende sera mis en paiement à raison 2,000 Dinars par action à partir du 24 avril 2012.**

##### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt et un mille Dinars (21.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

##### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

- Suite -

**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)**

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 713 591	2 640 220
Immobilisations corporelles	56 500	56 500	Autres fonds propres	0	73 371
Moins: amortissement	(54 039)	(42 739)	Résultats reportés	1 874 872	1 248 188
	2 461	13 761			
Immobilisations financières	9 322 188	8 665 003	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14 588 463</b>	<b>13 961 779</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>9 324 649</b>	<b>8 678 764</b>	<b>avant résultat de l'exercice</b>		
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>9 324 649</b>	<b>8 678 764</b>	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14 588 463</b>	<b>13 961 779</b>
			<b>après affectation</b>		
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
Placements et autres actifs financiers	6 301 274	6 826 246			
Moins: provisions	(138 500)	(71 518)			
	6 162 774	6 754 728	<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Autres actifs courants	61 243	64 280			
Liquidités et équivalents de liquidités	1 068 314	289 558	Autres passifs courants	2 028 517	1 825 551
			<b>Total des passifs courants</b>	<b>2 028 517</b>	<b>1 825 551</b>
<b>Total des actifs courants</b>	<b>7 292 331</b>	<b>7 108 566</b>	<b>Total des passifs</b>	<b>2 028 517</b>	<b>1 825 551</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>16 616 980</b>	<b>15 787 330</b>	<b>Total capitaux propres et Passifs</b>	<b>16 616 980</b>	<b>15 787 330</b>

**III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)**

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserve à régime spécial</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2008</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>1 010 850</b>	<b>1 216 303</b>	<b>14 940 744</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009						1 216 303	-1 216 303	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2009							1 753 949	1 753 949
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>727 153</b>	<b>1 753 949</b>	<b>15 194 693</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 06 Avril 2010						1 753 949	-1 753 949	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						-1 600 000		-1 600 000
Bénéfice net de l'exercice 2010							2 167 086	2 167 086
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>881 102</b>	<b>2 167 086</b>	<b>15 761 779</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 03 Mai 2011				-73 371	73 371	2 167 086	-2 167 086	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010						-1 800 000		-1 800 000
Bénéfice net de l'exercice 2011							2 626 684	2 626 684
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>0</b>	<b>1 373 591</b>	<b>1 248 188</b>	<b>2 626 684</b>	<b>16 588 463</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Avril 2012						2 626 684	-2 626 684	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011						-2 000 000		-2 000 000
<b>Solde au 31 Décembre 2011 après répartition du résultat de l'exercice</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>0</b>	<b>1 373 591</b>	<b>1 874 872</b>	<b>0</b>	<b>14 588 463</b>

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2012-1 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

#### Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

#### Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

**otation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

**rise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'Arab Tunisian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 2011 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 avril 2012 et le 30 avril 2012.

**AVIS DES SOCIETES**

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**3,918 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2012 - AS - 234

— \*\*\* —

**SICAV PROSPERITY**

Société d'investissement à Capital Variable  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**2 ,423 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2012 - AS - 235

**AVIS DES SOCIETES****SICAV OPPORTUNITY**

Société d'investissement à Capital Variable  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 17 Avril 2012, **SICAV OPPORTUNITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**1,641 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2012 - AS - 236

— \*\*\* —

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Société d'investissement à Capital Variable  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

En application de la décision de son **Assemblée Générale Ordinaire** du 17 Avril 2012, **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**3,841 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2012 - AS - 237

**AVIS DES SOCIETES**

**FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

La BIAT ASSET MANAGEMENT – Société de Gestion d'OPCVM - informe les porteurs de parts du **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011, un dividende de :

**3 ,066 dinars, net par part**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 202

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Siège Social : Rue Hedi Noura 1030 TUNIS**

La **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Lundi 30 Avril 2012 à 10H**, au siège social de la société sis à **Rue Hedi Noura 1030 Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2011 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs.

**NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.**

2012 - AS - 237

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE

#### **ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

a Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mercredi 25 Avril 2012 à 10 heures au Siège Social de la Compagnie, 45 Avenue Kheireddine Pacha - unis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2011.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2011.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2011.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

2012 - AS - 188

— \*\*\* —

### ASSEMBLEE GENERALE

#### **Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac - Tunis

La Société Assurances BIAT, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 03 mai 2012 à 10 h 00 à son Siège Social sis à Tunis, Les Berges du Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2011.
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2011.
- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2011.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2011.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011.
- Nomination d'un nouvel Administrateur
- Désignation d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes
- Questions diverses.

2012 - AS - 212

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

#### **SOTETEL monte une alliance avec le Groupe Telnet pour développer les activités d'ingénierie et du déploiement des réseaux de télécoms à l'export sur le marché algérien.**

SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING présent en Algérie à travers sa filiale « DB Algeria » ont décidé de monter une alliance stratégique pour le développement à l'export de leurs activités d'ingénierie et déploiement des réseaux de télécommunications fixes et mobiles en Algérie.

Conscientes de l'importance stratégique du marché algérien pour le développement de leurs activités à l'export, les deux entreprises Tunisiennes ont décidé d'associer leurs compétences dans le domaine d'ingénierie et de déploiement des réseaux filaires et en fibres optiques ainsi que des réseaux mobiles (2G, 3G,...). Cette alliance tuniso-tunisienne entre SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et par la suite sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape.

Rappelons que SOTETEL qui s'est déjà lancée à l'export depuis des années, d'une part, sous la forme de coopération bilatérale avec des équipementiers de renommée internationale couvrant plusieurs pays dans le monde et d'autre part en participation directe avec les clients finaux en Afrique; vient de parachever une stratégie de croissance de son activité, notamment pour les trois prochaines années 2012-14 à travers le développement important à l'export de son offre de service. De même le Groupe TELNET HOLDING via sa filiale Data BOX dispose d'un fort savoir faire à l'export à travers une importante activité d'ingénierie et de déploiement des réseaux de télécommunications depuis 2002 couvrant la zone Europe, d'Afrique et Moyen Orient en partenariat avec plusieurs équipementiers et constructeurs des technologies de télécommunications et de sécurisation des sites sensibles. Cette alliance permettra d'une part au Groupe TELNET HOLDING de bénéficier des fortes compétences de SOTETEL dans la mise en place des réseaux fixes; filaires et en fibres optiques; et les réseaux mobiles (2G,3G,...) pour renforcer son positionnement régional dans ce domaine, et d'autre part à SOTETEL de consolider ses références à l'étranger en tirant profit de la forte expérience du Groupe TELNET HOLDING à l'export afin d'assurer la croissance de ses activités à l'export comme cela était indiqué lors de sa communication financière organisée le 28 mars 2012 au profit de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB) pour présenter son « Business Plan » pour la période 2012-2014.

A cet effet, SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING à travers sa filiale DB Algeria viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec un équipementier de télécoms leader dans son domaine, ce qui permettra aux deux entreprises d'être acteurs principaux dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie avec d'autres équipementiers.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 255

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 19 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,536%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,605%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,702%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,743%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,798%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,853%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,895%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,964%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,019%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,060%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,129%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,169%	1 007,045
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013	4,185%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,196%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,458%	1 022,687
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,742%	1 051,105
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,875%	1 069,150
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,205%	1 045,373
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,693
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,788
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,470
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,960
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,968
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,847
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,282

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires.
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,662	140,672		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,340	12,341		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,265	1,266		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,219	34,223		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,705	46,709		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,670	174,972		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	590,618	592,185		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	142,627	143,042		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,348	130,501		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,772	119,862		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,229	117,361		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	98,928	99,028		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,227	151,278		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	109,607	109,885		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,111	106,095		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 331,057	1 333,953		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 334,632	2 333,606		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,857	111,228		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,361	112,811		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	124,808	125,117		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 200,888	1 209,010		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,046	139,934		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,127	16,279		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 005,306	6 036,644		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 838,015	6 870,211		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,373	2,411		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,957	1,981		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,232	1,282		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,617	108,626
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,806	101,815
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,590	102,600
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,209	104,219
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,466	104,477
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,162	108,171
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,879	104,889
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	104,978	101,069
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	105,219	101,388
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,588	106,596
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,549	103,558
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,272	101,282
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,887	104,896
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,670	107,679
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,059	103,068
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,593	103,600
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,150	100,158
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,272	105,282
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,527	103,538
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,308	104,317

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,711	104,719
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,621	103,631
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,265	105,275
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,580	105,588
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,969	102,978
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,602	10,603
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,660	104,670
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,680	103,689
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,555	102,614
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,456	76,340
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	160,286	160,466
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 610,501	1 613,086
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	116,081	113,693
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	116,191	114,692
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	97,558	97,860
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,634	16,618
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	279,908	280,580
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,134	47,234
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 626,488	2 635,763
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,238	84,261
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,663	60,764
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,892	103,833
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,141	115,885
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	110,837	110,645
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,856	11,862
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,012	13,005
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,174	17,146
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,745	17,738
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,226	13,265
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,953	11,016
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,621	10,666
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,528	10,564
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	129,949	130,097
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	129,024	128,981
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,075	11,093
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	125,051	125,197
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,540	21,540
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,205	100,167
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,099	101,062
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,612	98,587
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,240	99,728
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	117,696	119,576
91	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,966	150,507
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,205	11,265
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	123,054	124,063
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	118,616	119,016
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	106,075	106,235
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	106,931	106,665
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	183,874	185,612
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,535	165,440
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	143,401	144,192
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 000,856	10 122,087
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	203,124	210,592
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	140,009	142,881
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 619,250	1 630,375
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	110,537	112,465
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,520	99,852
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,898	118,830
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 183,013	10 342,956

\* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**Etats financiers annuels de SICAV****SICAV BH OBLIGATAIRE**

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Wadii TRABELSI.

**BILAN**  
**arrêté au 31 / 12 / 2011**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>80 199 327</b>	<b>73 471 382</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		-	
b - Obligations et Valeurs assimilées		78 775 907	71 837 511
c - Autres Valeurs		1 423 420	1 633 871
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>51 783 634</b>	<b>31 487 880</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	35 559 376	13 692 316
b - Disponibilités		16 224 258	17 795 564
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		105 840	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>132 088 801</b>	<b>104 959 262</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	150 356	126 125
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	445 825	473 246
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>596 180</b>	<b>599 371</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>126 504 418</b>	<b>100 372 045</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>4 988 202</b>	<b>3 987 845</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		956	31
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 987 246	3 987 815
<b>ACTIF NET</b>		<b>131 492 620</b>	<b>104 359 890</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>132 088 801</b>	<b>104 959 262</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**arrêté au 31 / 12 / 2011**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens )

	Notes	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010 (*)
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>3 448 437</b>	<b>3 000 490</b>
a - Dividendes			
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 384 193	2 925 178
c - Revenus des autres valeurs		64 244	75 312
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>1 733 401</b>	<b>1 794 762</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 181 837</b>	<b>4 795 252</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	<b>529 534</b>	<b>485 688</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 652 303</b>	<b>4 309 564</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-9</b>	174 213	159 788
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 478 090</b>	<b>4 149 776</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		509 156	-161 961
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4 987 246</b>	<b>3 987 815</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-509 156	161 961
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-31 853	-29 694
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-
* Frais de négociation		-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>4 446 237</b>	<b>4 120 082</b>

(\*) La société a reclassé les produits des agios créditeurs de la rubrique "Autres produits" à celles de "Revenus des placements monétaires" et par conséquent les données comparatives ont été retraitées.

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

*arrêté au 31 / 12 / 2011*  
(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	4 478 090	4 149 776
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 31 853	- 29 694
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>4 172 634</b>	<b>4 151 372</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
a - Souscriptions	<b>133 681 548</b>	<b>143 801 691</b>
* Capital	131 417 200	141 151 200
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 919 339	- 2 016 556
* Régularisations des sommes distrib.	4 183 686	4 667 047
b - Rachats	<b>106 822 421</b>	<b>144 881 947</b>
* Capital	104 864 900	142 035 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 531 264	- 2 030 091
* Régularisation des sommes distrib.	3 488 785	4 877 038
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>27 132 730</b>	<b>- 1 111 547</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de période	<b>104 359 890</b>	<b>105 471 437</b>
b - En fin de période	<b>131 492 620</b>	<b>104 359 890</b>
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de période	<b>1 018 413</b>	<b>1 027 251</b>
b - En fin de période	<b>1 283 936</b>	<b>1 018 413</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,414</b>	<b>102,473</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,76%</b>	<b>3,79%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Arrêtés au 31 / 12 / 2011**  
 (Unité en Dinars Tunisiens)

**1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2 - Principes comptables appliqués :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011, à 80 199 327 Dinars, contre un solde de 73 471 382 Dinars au 31/12/2010. L'état du portefeuille titres ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2011, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2011	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations d'Etat : BTA</b>	<b>10 600</b>	<b>10 600 000</b>	<b>11 083 229</b>	<b>8,43%</b>	
BTA 6% Mars 2012	600	600 000	623 040	0,47%	Etat
BTA7,5% Avril2014	9 500	9 500 000	9 940 632	7,56%	Etat
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	519 557	0,40%	Etat
<b>Obligations de sociétés</b>	<b>807 000</b>	<b>66 650 550</b>	<b>67 692 679</b>	<b>51,48%</b>	
AIL 2010-1	8 000	640 000	659 683	0,50%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 733 200	1 752 402	1,33%	AMEN BANK
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 299 900	1 313 184	1,00%	AMEN BANK
AMEN BANK 2010	40 000	3 733 200	3 783 519	2,88%	AMEN BANK
AMEN BANK 2011/1	40 000	4 000 000	4 051 733	3,08%	AMEN BANK
ATB 2007/1	20 000	1 680 000	1 730 155	1,32%	ATB
ATL 2008/1	5 000	200 000	206 138	0,16%	BBB
ATL 2006/1	25 000	1 000 000	1 028 415	0,78%	BBB
ATL 2007/1	25 000	500 000	508 738	0,39%	BBB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2011	% actif net	Note / garantie
ATL 2009/3	25 000	1 500 000	1 500 337	1,14%	BBB
ATL 2010-1 (5 ans Tx Variable)	10 000	800 000	812 458	0,62%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	1 200 000	1 244 475	0,95%	Attijari Bank
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	1 200 000	1 214 627	0,92%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	780 830	0,59%	BBB+
BH 2009	75 000	7 500 000	7 500 869	5,70%	BH
BH SUB 2007	10 000	600 000	601 758	0,46%	BH
BNA 2009	25 000	2 166 650	2 235 631	1,70%	BNA
BTE 2009	30 000	2 400 000	2 429 744	1,85%	BTE
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	630 000	637 099	0,48%	BTE
BTK 2009 (C)	15 000	1 399 950	1 447 010	1,10%	BTK
CHO 2009	7 000	700 000	703 397	0,53%	BIAT
CHO-2009	2 000	200 000	200 023	0,15%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	450 000	455 710	0,35%	BBB
CIL 2010/2	30 000	2 400 000	2 416 636	1,84%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	500 000	519 288	0,39%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	500 000	517 230	0,39%	BBB
E S AMEN BANK 2008	7 500	637 500	659 507	0,50%	AMEN BANK
HL 2009/1	7 500	450 000	458 314	0,35%	BB+
HL 2009/2	10 000	600 000	607 069	0,46%	BB+
HL 2010/2	30 000	2 400 000	2 410 292	1,83%	BB+
HL 2010-1	10 000	800 000	816 925	0,62%	BB+
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	500 000	507 436	0,39%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	500 000	507 436	0,39%	BTL
MEUBLATEX INDUST. 2010 (A)	4 000	400 000	411 803	0,31%	AMEN BANK
PANOBOIS 2007	5 000	400 000	415 158	0,32%	BTE
STB 2008/1	5 000	406 250	417 867	0,32%	STB
STB 2008/2	25 000	2 187 500	2 286 291	1,74%	STB
STB 2010/1 (B)	20 000	1 866 600	1 928 012	1,47%	STB
STM 2007	12 000	720 000	730 434	0,56%	BTE
TL 2007-1	15 000	300 000	300 213	0,23%	BBB+
TL 2011-2	30 000	3 000 000	3 024 970	2,30%	BBB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	400 000	412 457	0,31%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	1 200 000	1 206 344	0,92%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 600 000	1 630 930	1,24%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 599 800	2 652 451	2,02%	UIB
UIB 2011-1	30 000	3 000 000	3 053 024	2,32%	UIB
UIB 2011-2	30 000	3 000 000	3 004 655	2,29%	UIB
<b>FCC</b>	<b>3 000</b>	<b>1 416 350</b>	<b>1 423 420</b>	<b>1,08%</b>	
FCC 2 BIAT P2	1 000	1 000 000	1 004 637	0,76%	AAA
FCC BIAT P1	1 600	16 350	16 844	0,01%	AAA
FCC BIAT P2	400	400 000	401 938	0,31%	AAA
<b>Total Général</b>		<b>78 666 900</b>	<b>80 199 327</b>	<b>60,99%</b>	

### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 448 437 Dinars du 01/01/2011 au 31/12/2011, contre 3 000 490 Dinars du 01/01/2010 au 31/12/2010, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus des obligations	2 764 510	2 306 631
- Revenus des BTA	619 682	618 547
- Revenus des FCC (*)	64 244	75 312
<b>Total</b>	<b>3 448 437</b>	<b>3 000 490</b>

(\*) FCC : Fonds Communs de Créances

**3-3 Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 35 559 376 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur 31/12/2011	Garant	% Actif net
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>11 770</b>	<b>24 478 683</b>	<b>25 064 122</b>		<b>19,06%</b>
BDT1503/150312ML	20	955 816	991 067	F2	0,75%
BDT191011/160412ML	20	981 441	989 071	F2	0,75%
BDT2004/200412ML	50	2 389 541	2 466 802	F2	1,88%
BDT271211/271212ML	10	478 090	478 389	F2	0,36%
BDT2804/280412ML	30	1 433 724	1 478 632	F2	1,12%
BT090811/090812ML	40	1 910 182	1 945 766	F2	1,48%
BT131211/100612ML	20	980 488	982 547	F2	0,75%
BT210911/210912ML	20	958 731	970 232	F2	0,74%
BT2705/270512ML	40	1 910 182	1 963 926	F2	1,49%
BT281111/260512ML	20	980 488	984 173	F2	0,75%
BDT2904/290416SIH MOURADI	1000	1 000 000	1 035 678	BH	0,79%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000	1 035 678	BH	0,79%
BT0203/020314SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 088 111	BH	1,59%
BT0203/020314ST MOURADI	500	500 000	522 028	BH	0,40%
BT0404/040413SIH	1000	1 000 000	1 039 289	BH	0,79%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000	1 045 211	BH	0,79%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000	1 045 211	BH	0,79%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 001 156	BH	1,52%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000	2 001 156	BH	1,52%
<b>Certificats de dépôts</b>		<b>10 492 788</b>	<b>10 495 254</b>	BH	<b>7,98%</b>
<b>Total</b>		<b>34 971 471</b>	<b>35 559 376</b>		

**3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011, à 1 733 401 Dinars contre 1 794 762 Dinars pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts des comptes à terme	606 049	860 563
Intérêts des billets de trésorerie	951 528	824 188
Intérêts des certificats de dépôt	175 824	110 011
<b>Total</b>	<b>1 733 401</b>	<b>1 794 762</b>

**3-5 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellés	31/12/2011	31/12/2010
<b>Capital au 1<sup>er</sup> Janvier</b>		
Montant	100 372 045	101 272 004
Nombre de titres	1 018 413	1 027 251
Nombre d'actionnaires	794	659
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (nominal)	131 417 200	141 151 200

Régul. Des sommes non distribuables	-1 919 339	-2 016 556
Nombre de titres émis	1 314 172	1 411 512
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (nominal)	104 864 900	142 035 000
Régul. Des sommes non distribuables	-1 531 264	-2 030 091
Nombre de titres émis	1 048 649	1 420 350
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Moins values potentielles sur titres	-31 853	-29 694
<b>Capital au 31 Décembre</b>		
Montant	126 504 418	100 372 045
Nombre de titres	1 283 936 (*)	1 018 413
<b>Nombre d'actionnaires</b>	821	794

(\*) La propriété de 40 061 titres de la famille « Belhassen TRABELSI » a été transférée à l'Etat Tunisien et ce, conformément aux arrêtés de confiscation annexés à la demande de transfert de propriété reçue par la « SIFIB » gestionnaire de la « SICAV BH OBLIGATAIRE » de la part du Ministre des Finances.

### 3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011, à 150 356 Dinars contre 126 125 Dinars au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire à payer	149 176	124 945
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
<b>Total</b>	<b>150 356</b>	<b>126 125</b>

### 3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011, à 445 825 Dinars contre 473 246 Dinars au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Jetons de présence	15 000	12 500
Actionnaires et porteurs de parts	393 230	426 131
Etat retenues à la source	53	53
Honoraires du commissaire aux comptes	24 969	23 953
Redevances CMF à régler	11 165	9 276
TCL à payer	1 108	1 033
Autres rémunérations	300	300
<b>Total</b>	<b>445 825</b>	<b>473 246</b>

### 3-8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculé conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». La charge de gestion du 01/01/2011 au 31/12/2011 s'élève à 529 534 Dinars contre 485 688 Dinars du 01/01/2010 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	528 354	484 508
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
<b>Total</b>	<b>529 534</b>	<b>485 688</b>

**3-9 Autres charges :**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/01/2011 au 31/12/2011 à 174 213 Dinars contre 159 788 Dinars du 01/01/2010 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevances CMF	117 889	108 120
Honoraires du commissaire aux comptes	23 945	22 783
Jetons de présence (*)	15 000	12 500
Rémunération du Président du Conseil	4 224	4 235
T.C.L	12 932	12 042
Autres charges	222,68	108
<b>Total</b>	<b>174 213</b>	<b>159 788</b>

(\*) Le Conseil d'Administration tenu le 08/07/2010 a décidé le changement de la méthode d'abonnement des charges au titre des jetons de présence. la nouvelle méthode consiste à fixer le montant des jetons de présence à payer (2500 Dinars brut par administrateur) et de l'étaler tout au long de l'année

**4- Créances d'exploitation :**

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour. Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

### **I - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » ainsi que des résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

**1-** Le solde du poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Décembre 2011 à 105 840 Dinars et comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », demeurant impayée à la date d'émission de ce rapport. Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

**2-** Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 3-5, et suivant les décisions de confiscation émanant de la commission de confiscation en date du 27 Février 2012, la propriété des 40 061 actions de la famille « Belhassen TRABELSI » dans le capital de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » a été transférée au profit de à l'Etat Tunisien.

### **II- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » :

1- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 15,84 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et Certificat de dépôt) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la « SIFIB », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 Avril 2012

**Le commissaire aux comptes :**  
P/ CMC – DFK International  
Wadii TRABELSSI

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars en TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la société « SIFIB BH » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « SIFIB BH » est calculée au taux de 0,45 % de l'actif net. A ce titre, les honoraires de gestion au titre de l'année 2011, s'élèvent à 528 354 Dinars TTC.
- Un placement de dix billets de trésorerie émis par la société « MODERN LEASING » pour un encours, au 31 Décembre 2011, de 13 500 000 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Un placement en comptes à terme émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un encours, au 31 Décembre 2011, de 14 153 000 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du Président du Conseil d'administration qui s'élève à 176 Dinars brut par mois.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 12 Avril 2012  
**Le commissaire aux comptes :**  
P/ CMC – DFK International  
Wadii TRABELSI

**SICAV BH PLACEMENT**

**SICAV BH PLACEMENT** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil représenté par M. Chiheb GHANMI

**BILAN**  
**au 31 décembre 2011**  
**(unité : TND)**

Libellé	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC - 1 Portefeuille titres</b>	<b>3-1</b>	<b>4 533 401</b>	<b>5 363 532</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 495 130	4 240 031
b- Obligations et valeurs assimilées		1 038 271	1 123 501
c- Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 044 696</b>	<b>754 699</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		1 044 696	754 699
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 578 097</b>	<b>6 118 231</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-2</b>	<b>6 653</b>	<b>7 669</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-3</b>	<b>246 139</b>	<b>245 519</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>252 792</b>	<b>253 187</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 – Capital</b>		<b>5 162 606</b>	<b>5 636 270</b>
<b>CP- 2 Sommes distribuables</b>	<b>3-4</b>	<b>162 699</b>	<b>228 773</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	107
b- Sommes distribuables de l'exercice		162 694	228 666
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>3-5</b>	<b>5 325 305</b>	<b>5 865 043</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 578 097</b>	<b>6 118 231</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011**  
**(Unité en TND)**

Libellé	Notes	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4-1</b>	<b>209 802</b>	<b>280 083</b>
a- Dividendes		163 614	229 764
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		46 188	50 319
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-2</b>	<b>4 322</b>	<b>13 572</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>214 124</b>	<b>293 655</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-3</b>	<b>22 506</b>	<b>26 772</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>191 618</b>	<b>266 883</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>0</b>	<b>3 836</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-4</b>	<b>29 334</b>	<b>33 686</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>162 284</b>	<b>237 034</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>410</b>	<b>- 8 368</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>162 694</b>	<b>228 666</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>- 410</b>	<b>8 368</b>
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		259 346	- 324 590
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		- 688 776	988 080
* Frais de négociation		- 89 418	- 117 780
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>- 356 564</b>	<b>782 743</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011**  
**(Unité en TND)**

Libellé	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a- Résultat d'exploitation	162 284	237 034
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	259 346	-324 590
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-688 776	988 080
d- Frais de négociation des titres	-89 418	-117 780
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>229 195</b>	<b>336 590</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>	<b>62 450</b>	<b>9 910 396</b>
* Capital	137 500	19 370 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-76 513	-9 740 294
* Régularisation des sommes distribuables	1 463	280 490
* Droits d'entrée	-	-
<b>b- Rachats</b>	<b>16 431</b>	<b>12 194 472</b>
* Capital	33 600	23 583 500
* Régularisation des sommes non distribuables	-17 796	-11 671 081
* Régularisation des sommes distribuables	627	282 054
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-539 740</b>	<b>-1 837 923</b>
<b><u>AN 4 - Actif net</u></b>		
a- En début de période	5 865 043	7 702 967
b- En fin de période	5 325 305	5 865 043
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u></b>		
a- En début de période	113 702	155 835
b- En fin de période	114 741	113 702
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>46.412</b>	<b>51.583</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-6.12%</b>	<b>8,64%</b>

**Notes aux états financiers**  
**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

**1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires**

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

**2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2011, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2-3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2011 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

**2-4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**2-5 Evènements marquants**

Suite aux évènements qu'a connus la Tunisie au mois de janvier 2011, le titre Sicav BHP a été suspendu du 17/01/2011 au 03/02/2011 et du 28/02/2011 au 08/03/2011. Il en est de même pour la bourse des valeurs mobilières de Tunis qui a connu une suspension à deux reprises soit du 17/01/2011 au 30/01/2011 et du 28/02/2011 au 06/03/2011.

**3- Notes sur le bilan****3-1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 4 533 401 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2011	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés:</b>						
<b>1- A - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse:</b>						
<b>Actions :</b>	<b>534 220</b>	<b>3 443 569</b>	<b>3 213 863</b>	<b>57,62%</b>	<b>60,35%</b>	
ADWYA	3 000	21 740	21 126	0,38%	0,40%	
ARTES	32 909	330 201	315 992	5,66%	5,93%	
ATB	5 000	30 600	29 550	0,53%	0,55%	
ATTIJARI BANK	4 307	80 688	80 549	1,44%	1,51%	
ATTIJARI LEASING	335	13 973	13 735	0,25%	0,26%	
BNA	18 230	229 814	219 088	3,93%	4,11%	
CIMENT DE BIZERTE	9 882	84 474	78 265	1,40%	1,47%	
GIF	24 025	143 812	138 120	2,48%	2,59%	
ICF	441	21 388	24 383	0,44%	0,46%	
MODERN LEASING	60 437	654 970	557 712	10,00%	10,47%	
POULINA HOLDING	15 371	127 925	125 627	2,25%	2,36%	
SALIM	75	2 212	2 250	0,04%	0,04%	
SERVICOM	22 269	259 735	244 937	4,39%	4,60%	
SIAME	47 774	244 990	213 789	3,83%	4,01%	
SITS	58 295	208 925	210 795	3,78%	3,96%	
SOMOCER	24 939	92 847	90 304	1,62%	1,70%	
SOTRAPIL	10 524	147 899	144 421	2,59%	2,71%	
SOTUMAG	42 451	45 210	46 653	0,84%	0,88%	
SOTUVER	792	7 538	7 533	0,14%	0,14%	
SPDIT SICAF	4 640	34 016	31 106	0,56%	0,58%	
TEL NET HOLDING	47 510	449 087	416 473	7,47%	7,82%	
TUNINVEST	3 747	42 150	37 268	0,67%	0,70%	
TUNISAIR	97 267	169 375	164 187	2,94%	3,08%	
<b>Obligations:</b>	<b>11 000</b>	<b>1 033 300</b>	<b>1 038 271</b>	<b>18,61%</b>	<b>19,50%</b>	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	433 300	437 728	7,85%	8,22%	A B
BH 2009	5 000	500 000	500 058	8,96%	9,39%	BH
CHO 2009	1 000	100 000	100 485	1,80%	1,89%	BIAT
<b>Droits</b>	<b>57 946</b>	<b>20 860</b>	<b>20 279</b>	<b>0,36%</b>	<b>0,38%</b>	
AMS DA	7	2	0	0,00%	0,00%	
SOMC DA 1/10 26122011	57 939	20 858	20 279	0,36%	0,38%	
<b>2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse:</b>						
BTS	50	500	500	0,01%	0,01%	
<b>OPCVM:</b>	<b>2 544</b>	<b>262 484</b>	<b>260 488</b>	<b>4,67%</b>	<b>4,89%</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE	2 544	262 484	260 488	4,67%	4,89%	
<b>Total Général</b>	<b>605 760</b>	<b>4 760 714</b>	<b>4 533 401</b>	<b>81,27%</b>	<b>85,13%</b>	

**3-2 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à 6 653 dinars au 31-12-2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011	31.12.2010
Rémunération du gestionnaire à payer	5 473	6 489
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
<b>Total</b>	<b>6 653</b>	<b>7 669</b>

**3-3 Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à **246 139** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011	31.12.2010
Jetons de présence	3 750	3 125
Actionnaires dividendes à payer	221 480	221 522
Redevances CMF à payer	450	6 128
Etat retenues à la source	53	53
Honoraires CAC à payer	14 996	14 381
Rémunération P.conseil & DG	300	300
TCL à payer	8	9
Autres créiteurs	5 103	-
<b>Total</b>	<b>246 139</b>	<b>245 518</b>

**3-4 Notes sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2011 se détaille ainsi :

Désignations	31.12.2011		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur (report à nouveau)	4.5	0.5	5
Exercice en cours	162 284	410	162 694
<b>Total</b>	<b>162 288.5</b>	<b>410.5</b>	<b>162 699</b>

**3-5 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011 se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2011	31.12.2010
<b>Capital au 31.12</b>		
• En nominal	<b>11 370 200</b>	<b>15 583 500</b>
• Frais de négociation	-117 780	-85 005
• Différence d'estimation	-324 590	1 134 541
• Plus / Moins values réalisés	988 080	-552 713
• Régularisations	-6 050 867	-8 377 356
• <b>Capital en VL</b>	<b>5 865 043</b>	<b>7 702 967</b>
• Nombre de titre	113 702	155 835
<b>Souscriptions réalisés (en nominal)</b>		
• Montant	137 500	19 370 200
• Nombre de titres	1 375	193 702
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
• Montant	33 600	23 583 500
• Nombre de titres	336	235 835
<b>Capital au 31.12</b>		
• En nominal	<b>11 474 100</b>	<b>11 370 200</b>
• Frais de négociation	-89 418	-117 780
• Différences d'estimation	259 346	-324 590
• Plus / Moins values réalisés	-688 776	988 080
• Régularisations	-5 629 948	-6 050 867
• <b>Capital en VL</b>	<b>5 325 305</b>	<b>5 865 043</b>
• Nombre de titres	114 741	113 702
• Nombre d'actionnaires	182	183

**4- Notes sur l'état de résultats****4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31-12-2011 la somme de 209 802 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes	163 614	229 764
Revenues des obligations & valeurs assimilées	46 188	50 319
<b>Total</b>	<b>209 802</b>	<b>280 083</b>

**4-2- Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 4 322 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	31.12.2011	31.12.2010
Certificat de dépôt	0	13 572
Placements à terme	4 322	0
<b>Total</b>	<b>4 322</b>	<b>13 572</b>

(\*) La rubrique placement monétaire concerne les agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêt fournis par la BH.

**4-3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 22 506 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Rémunération du gestionnaire	21 326	25 592
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
<b>Total</b>	<b>22 506</b>	<b>26 772</b>

**4-4 Autres charges :**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 29 334 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Redevances CMF	5 216	6 144
Honoraires commissaires aux comptes	15 584	18 371
Jetons de présence	3 750	3 125
Rémunération du président de conseil & DG	4 235	4 218
TCL	535	736
Autres charges	14	1 092
<b>Total</b>	<b>29 334</b>	<b>33 686</b>

**4-5 Ratios de gestion des placements :**

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit :  $22\ 505 / 5\ 325\ 305 = 0,42\%$
- **Autres charges / actif net** soit :  $29\ 334 / 5\ 325\ 305 = 0,55\%$

**4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE SICAV BH PLACEMENT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 décembre 2011.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société "SICAV BH PLACEMENT" comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les états financiers de la société "SICAV BH PLACEMENT" sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83 relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.
- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titres et le total actif devrait, selon la réglementation en vigueur être égal au maximum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'élève à environ 81.27%.
- Bien qu'au courant du trimestre des valeurs du portefeuille n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables pour les titres ATIJARI LEASING et SOMOCER.

Toutefois, il ya eu une suspension des titres SOMOCER sous décision de CMF durant la période de 21 octobre 2011 jusqu'à sa reprise le 18 novembre 2011.

### Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 décembre 2011.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 07 avril 2012**

**Le commissaire aux comptes :**  
La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de CPA International  
Chiheb GHANMI  
Associé

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV BH PLACEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

#### **I. Conventions réglementées**

##### **1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2011**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

##### **1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011**

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de l'Habitat, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2011. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 1 000 hors taxes.

#### **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Le président du conseil d'administration de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 2 117,640 dinars.

Le Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 2 117,640 dinars du gestionnaire de la société et qui est imputée sur la commission de gestion perçue par ce dernier.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'assemblée générale tenue au titre de l'exercice 2010. Les jetons de présence servis à ce titre au cours de l'exercice 2011 totalisent un montant brut de 3 750 Dinars.

**Tunis, le 07 avril 2012**

**Le commissaire aux comptes :**  
La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de CPA International  
Chiheb GHANMI  
Associé

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
FINACORP 60  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 24 Juin 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP FINA 60 », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

***Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **780.519 DT**, un capital social de **657.000 DT** et une valeur liquidative égale à **1.188,004 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP FINA 60 ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part du point suivant :

1- Les intérêts sur les Dépôts à Vue enregistrés en 2011 par le Gestionnaire s'élèvent à 1.075,300 DT contre un montant versé par le Dépositaire de 775,424 DT, soit une différence de 299,876 DT.

***Opinion :***

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « FCP FINA60 » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

***Vérifications spécifiques :***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP FINA 60 » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation nous avons remarqué ce qui suit:

1- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTCT et BTZC, doit être compris entre 74% et 79%.

Au 31 Décembre 2011, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 78,78% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net en liquidités est de 5%.

Au 31 Décembre 2011, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 4,41% dans des liquidités.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
Managing Partner  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

FCP FINA 60

## BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>758 416</b>	<b>817 645</b>
a- Actions et valeurs assimilées		143 491	168 211
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'état		614 925	649 434
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>34 394</b>	<b>56 632</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	<b>AC2</b>	34 394	56 632
<b>Créances d'exploitations</b>	<b>AC3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>792 809</b>	<b>874 280</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	9 030	6 487
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	3 260	3 456
<b>ACTIF NET</b>		<b>780 519</b>	<b>864 336</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>700 397</b>	<b>797 698</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>80 122</b>	<b>66 638</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		58 452	40 523
b- Sommes distribuables de l'exercice		23 471	26 313
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-1 801	-198
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>792 809</b>	<b>874 280</b>

FCP FINA 60

## ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.11 au 31.12.11	Période du 01.01.10 au 31.12.10
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>41 275</b>	<b>37 262</b>
a- Dividendes		6 872	4 030
b- Revenus des BTA et BTZC		34 403	33 232
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>1 075</b>	<b>4 302</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>	<b>-</b>	<b><u>42 350</u></b>	<b><u>41 564</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-14 963	-11 328
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>27 387</b>	<b>30 236</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	26	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-3 942	-3 923
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>23 471</b>	<b>26 313</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 801	-198
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>21 670</b>	<b>26 115</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>1 801</b>	<b>198</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-11 196	19 057
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 236	-11 663
Frais de négociation		-552	-867
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>20 959</b>	<b>32 841</b>

FCP FINA 60

## VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.11	Période du 01.01 au 31.12.10
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>20 959</u></b>	<b><u>32 841</u></b>
a- Résultat d'exploitation	23 471	26 313
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 196	19 057
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	9 236	-11 663
d- Frais de négociation de titres	-552	-867
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-104 777</u></b>	<b><u>-32 066</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>3 488</b>	<b>22 114</b>
- Capital	3 000	20 000
- Régularisation des sommes non distribuables	144	900
- Régularisation des sommes distribuables	344	1 214
<b>b- Rachats</b>	<b>108 265</b>	<b>54 180</b>
- Capital	95 000	50 000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 789	2 250
- Régularisation des sommes distribuables	10 331	3 036
- Commissions de rachat	-1 855	-1 106
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-83 818</b>	<b>775</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>-83 818</u></b>	<b><u>775</u></b>
a- Début de période	864 336	863 561
b- Fin de période	780 519	864 336
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	<b><u>657</u></b>	<b><u>749</u></b>
a- Début de période	749	779
b- Fin de période	657	749
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 188,004</b>	<b>1 153,986</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>2,948%</b>	<b>4,099%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS****Arrêtées au 31/12/2011***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

**2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

**2- 3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêtés :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

**3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 758.416 DT contre 817.645 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nbre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2011</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>I - Actions et Valeurs Assimilées</b>		<b>138 680</b>	<b>141 916</b>	<b>18,18%</b>
AL	51	13 933	21 114	2,71%
ARTES	2 098	23 011	20 145	2,58%
ATB	500	3 000	2 955	0,38%
ATTIJ BANK	300	5 601	5 611	0,72%
BIAT	50	3 750	3 722	0,48%
BNA	500	6 079	6 009	0,77%
C CEMENT	2 000	7 850	8 106	1,04%
ENNAKL SA	650	6 684	6 232	0,80%
GIF	1 000	6 400	5 749	0,74%
MONOPRIX	100	2 780	2 832	0,36%
POULINA	600	4 937	4 904	0,63%
SCB	400	3 218	3 168	0,41%
SITS	1 266	4 548	4 578	0,59%
SOMOCER	4 500	16 347	16 295	2,09%
SOTETEL	1 000	6 060	6 005	0,77%
SOTRAPIL	200	2 782	2 745	0,35%
SOTUVER	600	5 776	5 707	0,73%
STAR	70	10 183	10 324	1,32%
TUNIS RE	500	5 742	5 717	0,73%
<b>II - Droits rattachés</b>		<b>1 634</b>	<b>1 575</b>	<b>0,20%</b>
DA SOMOCER (1/10)	4 500	1 634	1 575	0,20%
<b>III - BTA</b>	<b>100</b>	<b>110 000</b>	<b>113 201</b>	<b>14,50%</b>
BTA 8.25% 07-2014 (12 ans)	100	110 000	113 201	14,50%
<b>IV - BTZC</b>	<b>700</b>	<b>428 050</b>	<b>501 725</b>	<b>64,28%</b>
BTZ 11-10-2016	700	428 050	501 725	64,28%
<b>TOTAL</b>		<b>678 363</b>	<b>758 416</b>	<b>97,17%</b>

**AC2 : Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 34.394 DT contre 56.632 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
- Avoirs en banque	34 409	54 330
- Somme a l'encaissement	0	875
- Somme à régler	-314	-17
- Intérêts courus / DAV	299	1 444
<b>Total</b>	<b>34 394</b>	<b>56 632</b>

**PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 9.030 DT contre 6.487 DT au 31/12/2010, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
- Gestionnaire	2 415	2 592
- Dépositaire	6 615	3 895
<b>Total</b>	<b>9 030</b>	<b>6 487</b>

**PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3.260 DT contre 3.456 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- CMF	71	88
- C.A.C	3 000	2 992
- RS sur commission gestionnaire	189	376
<b>Total</b>	<b>3 260</b>	<b>3 456</b>

**CP1 : Note sur le capital****Capital au 31/12/2010**

- Montant	749.000
- Nombre de parts	749
- Nombre de porteurs de parts	11

**Souscriptions réalisées**

- Montant	3.000
- Nombre de parts	3

**Rachats effectués**

- Montant	95.000
- Nombre de parts	95

**Capital au 31/12/2011**

- Montant	657.000
- Nombre de parts	657
- Nombre de porteurs de parts	11

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 31/12/10</b>	<b><u>797.698,407</u></b>	<b><u>797.698,407</u></b>
<b>Souscription de la période</b>	<b><u>3.000,000</u></b>	<b><u>3.000,000</u></b>
<b>Rachats de la période</b>	<b><u>-95.000,000</u></b>	<b><u>-95.000,000</u></b>
<b>Autres mouvements</b>	<b><u>-5.301,75</u></b>	<b><u>74.820,225</u></b>
* Variation des plus ou moins values potentielles	-11.196,396	-11.196,396
* Variation des plus ou moins values réalisées	9.236,414	9.236,414
* Régularisation des sommes non distribuables	-4.645,032	-4.645,032
* Frais de négociation	-552,088	-552,088
* Commissions de rachat	1.855,352	1.855,352
* Sommes distribuables de l'exercice antérieur		58.451,575
* Sommes distribuables		21.670,400
<b>Capital fin de période au 31/12/2011</b>	<b><u>700.396,657</u></b>	<b><u>780.518,632</u></b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2011 à 41.275 DT contre 37.262 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Dividendes	6 872	4 030
- Revenus des BTA	9 341	9 680
- Revenus des BTZC	25 062	23 552
<b>Total</b>	<b>41 275</b>	<b>37 262</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 1.075 DT contre 4.302 DT au 31/12/2010, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus des Bons de Trésor	0	0
- Revenus des Billets de Trésorerie	0	0
- Intérêts des comptes de dépôt	1 075	4 302
<b>Total</b>	<b>1 075</b>	<b>4 302</b>

**CH1 : Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 14.963 DT contre 11.328 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	9 626	10 051
- Rémunération du dépositaire	5 337	1 277
<b>Total</b>	<b>14 963</b>	<b>11 328</b>

**CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3.942 DT contre 3.923 DT au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3.000	3.000
- Redevance CMF	816	852
- Charges diverses	126	71
<b>Total</b>	<b>3 942</b>	<b>3 923</b>

**4 - AUTRES INFORMATIONS****4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACorp S.A ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 1% HT/an, calculée sur la base de l'actif net du « FCP FINA60 » lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « FINACorp S.A » au 31/12/2011 s'élève à 9.626 DT.

**4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT/an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4500 DT HT.

La commission de l'ATB au 31/12/2011 s'élève à 5.337 DT TTC (Soit le minimum à facturer).

**4- 3 Rémunération du distributeur**

Le « FCP FINA60 » rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement, en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. A ce jour, aucune commission ne lui a été versée.

**4- 4 Frais pris en charge par FINACorp**

La Société Gestionnaire prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du « FCP FINA60 ».